#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET No 86-62 du 28 Février 1986

portant nomination de Directeurs Généraux et de Directeurs dans certains, Ministères.

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF: DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance Nº77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret Nº85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance Nº75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,
- WU le décret Nº84-458 du 6 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et des Affaires Sociales,
- VU le décret Nº84-456 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale,
- VU le décret Nº84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie,
- VU le décret Nº84-50 1 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
- VU le décret Nº84-503 du 7 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur,
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 18 Février 1986,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Février 1986,

# DECRETE

ARTICLE jer - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

# MINISTERE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- Directeur de la Sûreté Camarade Laurent Codjo AHOUANNOU,

# MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

- Directeur Général de la Manufacture des Cigarettes et Allumettes (MANUCIA) : Camarade Richard F. SODOKPA,

### MINISTERE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Directeur du Commerce Intérieur : Camarade Emmanuel Job BABALOLA,
- Directeur Provincial du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'Atacora : Camarade Paul Tohoumba ANIAMBOSSOU,
- Directeur Provincial du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'Atlantique : Camarade Fatiou EYISSE,
- Directeur Provincial du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du Zou : Camarade Hilaire Kignondi Chabi TANDA ;

# MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR

- Directeur des Affaires Académiques : Camarade Conceptia OUINSOU née DENIS,
- Secrétaire Général de l'Université Nationale du Bénin : Camarade Joseph Essè LEGOUDA,
- Directeur Administratif et Finance Camarade Marcel HOUNSOU, cier de l'Université Nationale Camarade Marcel HOUNSOU, du Bénin
- Directeur de l'Ecole Normale Supérieure: Camarade Christian DOSSOU,
- Directeur dc l'Ecole Nationale ; camarade Julien Jean CODJOVI, d'Administration

.../...

- Directeur-Adjoint de l'Ecole Nationale d' Administration
- Camarade Théodore HOIO,
- Directeur de l'Ecolc Normale des Instituteurs de l' Atlantique
- Camarade Théophile GOMEZ,

### MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

- Directour Général du Miristère : Camarade Joseph ZOCLI,
- Directeur Général Adjoint du Ministère
- Camarade Alphonse BONI,
- Directeur des Etydes et de la Planification \*
- Camarade Michel Dognon MAGNIDE,
- Directeur des Affaires Financières et Administratives
- Camarade Félicité Solange DOSSOU-YOVO née AHYI.
- Directeur de la Gestion du Personnel de l'Etat
- Camarade Pamphile VIDEGLA,

- Directeur du Travail
- Camarade Pierre A. ZANNOU,
- Directeur de l'Emploi
- Camarade Thérèse POSSET,
- Directeur des Affaires Sociales : Camarade Véronique AHOYO,
- Directeur de l'Institut de Formation Sociale, Economique : Camarade Dominique HOUINSA, et Civique (INFOSEC)
- Directeur-Adjoint de l'Institut de Formation Sociale, Economique : Camarade Gaston AHO, et Civique (INFOSEC)

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour\*compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 Février 1986

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations: PR 8 - SA/CC du PRPB 4 - CP/ANR 4 - CPC + PPC 4
SGCEN 4 - MISPAT-MFE-MEMS. MTAS &t MCAT: 4x5 = 20 - Autres
Ministères 10 - DEP + DAFA des Ministères intéressés: 2x5 = 10
Intéressés 25 - IGE et ses Sections 4 - SPD/PR 2 - DPE-DLC-INSAE 6
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DB-DSDV-DI-DTCP-DCF: 4x5 = 20 BCP 1
UNB-FASJEP-BN-DAN: 2x4 = 8 - JORPB 1 - Présidents des CEAP 6.